



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 90 00 • FAX: +41 22 917 9008

• E-MAIL: [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org), / [igwg-tncs@ohchr.org](mailto:igwg-tncs@ohchr.org)

REFERENCE:

**Objet: Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme : invitation à remplir deux modèles de matrice sur le deuxième projet révisé d'instrument juridiquement contraignant**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes et Observateurs auprès l'Office des Nations Unies à Genève, aux institutions spécialisées, aux autres organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales et a l'honneur d'informer de ce qui suit :

Conformément à la recommandation du Président-Rapporteur figurant au paragraphe 43 b) du rapport de la sixième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme, adopté *ad referendum* le 30 octobre 2020, le Secrétariat a l'honneur de partager deux modèles de matrice que les États et autres parties prenantes sont invités à remplir, au plus tard en février 2021. Le premier modèle de matrice est destiné à recueillir des suggestions textuelles concrètes, des modifications, des formulations supplémentaires, des demandes de suppression, ainsi que des expressions de soutien sur les dispositions actuelles du deuxième projet révisé d'instrument juridiquement contraignant. Quant à la deuxième matrice, elle est disponible pour fournir des commentaires généraux et des demandes de clarification. Le Secrétariat compilera ensuite les contributions reçues et mettra les deux matrices à disposition d'ici la fin mars 2021.

Le Secrétariat saisit cette occasion pour rappeler aux États et aux différentes parties prenantes d'envoyer les déclarations faites lors de la 6e session à l'adresse suivante : [igwg-tncs@ohchr.org](mailto:igwg-tncs@ohchr.org). Ces déclarations, en plus d'être postées sur la page web de la 6ème session, feront partie d'une compilation que le Secrétariat a été prié de préparer et de mettre à disposition, comme annexe, d'ici la fin décembre 2020, conformément à la recommandation du Président-Rapporteur figurant au paragraphe 43 a).

Pour plus d'informations, veuillez envoyer un message à [igwg-tncs@ohchr.org](mailto:igwg-tncs@ohchr.org).

12 Novembre 2020

